



# Vente des animaux de la Station Zootechnique de Port-Laguerre

**DDDT Province Sud**

**Avril 2025**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## **Rappel sur les modalités de vente publique des reproducteurs inscrits**

Conformément à la délibération n° 06-2007/BAPS du 12 janvier 2007 modifiée, fixant les modalités de ventes publiques des bovins et ovins inscrits et non-inscrits issus de la station zootechnique de Port-Laguerre.

- « Le jour de la vente, les animaux sont présentés successivement au public. L'acquisition s'effectue à main levée. Pour ce qui concerne les animaux inscrits sont reçues en priorité les offres émanant : des éleveurs reconnus comme sélectionneur par l'UPRA concernée ou en démarche de sélection sur proposition de l'UPRA concernée. Si plusieurs professionnels parmi les éleveurs mentionnés ci-dessus sont intéressés par le même animal, celui-ci est vendu au plus offrant. Les offres de prix doivent être supérieures à la mise à prix conformément aux tarifs fixés par la délibération du 27 juillet 2006 susvisée. Si aucune offre n'est reçue ou n'est recevable dans le cadre ci-dessus, l'animal est vendu au plus offrant des acheteurs présents à la vente à condition que le prix proposé soit supérieur ou égal aux tarifs fixés par la délibération du 27 juillet 2006 susvisée »
- La liste des animaux inscrits mis en vente est fixée par le directeur du développement durable des territoires, ou son représentant, après avis argumenté de la commission de sélection composée du

directeur du développement durable des territoires ou son représentant, du responsable de la station zootechnique, du directeur de l'UPRA concernée ou son représentant, d'un éleveur sélectionneur désigné par le président de l'UPRA concernée au sein de la section de race concernée, et d'un éleveur désigné par le président de l'UPRA concernée parmi les utilisateurs.

- Au plus tard le jour de la vente, un catalogue précisant les principales caractéristiques et la mise à prix de chaque animal, aux tarifs fixés par la délibération de l'assemblée de la province Sud du n°25-2006/APS du 27 juillet 2012 modifiée est remis aux participants.
- Le jour de la vente, le directeur du développement durable des territoires ou tout agent habilité établit, pour chaque animal vendu, une facture en double exemplaire. **Cette facture signée par l'acquéreur, après vérification de son identité, vaut prise en charge de l'animal et dégage la province de toute responsabilité du fait de l'animal.** L'exemplaire remis à l'acquéreur doit être joint au règlement à effectuer auprès du Trésor payeur de la province Sud dans un délai d'un mois maximum après la date de la vente.
- En cas de stérilité d'un reproducteur inscrit, reconnue par un vétérinaire dans les **6 mois suivants la vente**, l'animal sera remplacé sans frais par un nouvel animal de valeur au moins équivalente.
- Les animaux acquis en priorité lors d'une vente, par les éleveurs reconnus comme sélectionneurs par l'UPRA concernée, **ne pourront pas être revendus pendant une durée minimale de deux (2) ans** à compter de leur date d'acquisition. En cas de non-respect du délai de revente d'un animal acquis en priorité lors d'une vente, l'acheteur sera privé de son droit d'acquérir des animaux issus de la station zootechnique de Port-Laguerre pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date de revente.

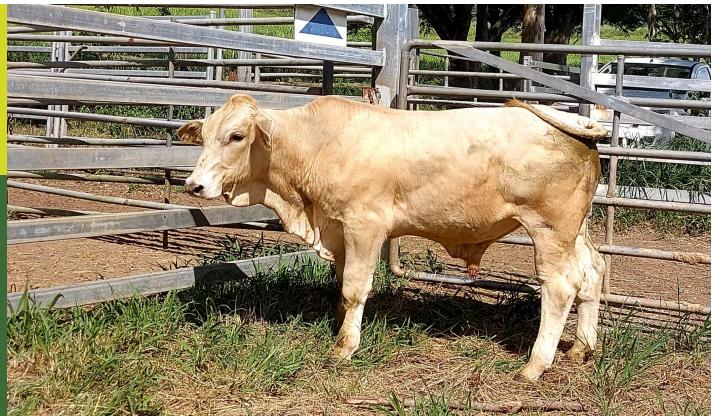


# BOUVILLONS

**ST**



## VOLVIC 150000 FCFP



### Etat civil

N°IPG 9900133179

NE LE 05/04/2024

NAISSEUR DDDT SZPL

PRODUIT Saillie

### Ascendance



SANDRO 9900128904



NUANCE 9900123654

ELROSE LESTER MANSO 10121 ELR10121M  
OPALE 9900128620

HADITH 9900106972  
IRIS 9900113848

### Contrôle de croissance

52 kg

POIDS  
0 JOUR

178 kg

POIDS  
120 JOURS

235 kg

POIDS  
210 JOURS

338kg

POIDS  
AU 07/04/2025

657 g/j

GMQ  
A L'HERBE



## VERMEIL 122000 FCFP



### Etat civil

N°IPG 9900133195

NE LE 21/04/2024

NAISSEUR DDDT SZPL

PRODUIT Saillie

### Ascendance



SANDRO 9900128904



HELLY 9900106958

ELROSE LESTER MANSO 10121 ELR10121M  
OPALE 9900128620

URFE 7121253026  
ENA 0938123172

### Contrôle de croissance

26 kg

POIDS  
0 JOUR

128 kg

POIDS  
120 JOURS

186 kg

POIDS  
210 JOURS

274 kg

POIDS  
AU 07/04/2024

620 g/j

GMQ  
A L'HERBE

**ST**

## VIVALDI 158000 FCFP



### Etat civil

N°IPG 9900145606

NE LE 01/05/2024

NAISSEUR DDDT SZPL

PRODUIT Saillie

### Ascendance



SANDRO 9900128904



IRIS 9900113848

### Contrôle de croissance

52 kg

POIDS  
0 JOUR

185 kg

POIDS  
120 JOURS

256 kg

POIDS  
210 JOURS

356 kg

POIDS  
AU 07/04/2025

727 g/j

GMQ  
A L'HERBE

## VIKING 152000 FCFP



### Etat civil

N°IPG 9900145613

NE LE 08/05/2024

NAISSEUR DDDT SZPL

PRODUIT Saillie

### Ascendance



SANDRO 9900128904



RIKA 9900128827

### Contrôle de croissance

38 kg

POIDS  
0 JOUR

142 kg

POIDS  
120 JOURS

221 kg

POIDS  
210 JOURS

342 kg

POIDS  
AU 07/04/2025

1023 g/j

GMQ  
A L'HERBE



CHARBRAIS

# VLADIMIR

## 155000 FCFP



### Etat civil

N°IPG 9900145621

NE LE 08/06/2024

NAISSEUR DDDT SZPL

PRODUIT Saillie

### Ascendance



OZIRIS\* 9900128654



OANA 9900128631

ELROSE SIGNIFICANCE ELR3496M  
KENROL2661 KEN2661F

EXPLOSIF 0981123215  
COCARDE 0738121071

Contrôle  
de croissance

44 kg

POIDS  
0 JOUR

185 kg

POIDS  
120 JOURS

290 kg

POIDS  
210 JOURS

350 kg

POIDS  
AU 06/04/2025

614 g/j

GMQ  
A L'HERBE